

Projets BIODIGESTEURS et TRI SÉLECTIF

Pour lutter contre les dérèglements climatiques, les communes d'Hérouville Saint-Clair et Agnam ont décidé de mener deux types d'actions :

- Construction de biodigesteurs individuels
- Mise en place d'un tri sélectif

BIODIGESTEURS

Dans le cadre du programme en partenariat avec le « Programme national Biogaz », 15 biodigesteurs individuels ont été construits et allumés. Des fosses à compost ont également été aménagées ainsi que des jardins de case et bassins piscicoles.

L'implantation de biodigesteurs permettra aux ménages éleveurs de la commune :

- **D'améliorer leurs conditions de vie et de santé**, en particulier les femmes à travers la substitution du bois par le biogaz comme combustible de cuisson. Il faut noter que le bois dégage de la fumée par combustion et est la source de beaucoup de maladies pulmonaires et oculaires des femmes en milieu rural.
- **D'assurer leur sécurité alimentaire** à travers l'augmentation des rendements agricoles, la production de poisson (pisciculture).
- **D'augmenter leurs revenus** par la commercialisation des produits agricoles, piscicoles et l'engrais organique.
- **Des'insérer dans « l'économie verte »**, grâce au biodigesteur à travers la réduction du réchauffement climatique par la séquestration du méthane et la préservation des réserves ligneuses du Sénégal.

DÉFINITION Le biodigesteur est un dispositif technique utilisé pour produire le biogaz à partir d'un mélange de gaz, principalement le méthane produit par des bactéries digérant de la matière organique dans des conditions d'anaérobiose. Le principe de la méthanisation consiste à faire fermenter de la matière organique (excréments des animaux dans le cas d'Agnam) afin de la transformer en compost, méthane et gaz carbonique. Dans la plupart des cas, la méthanisation est réalisée sur des déchets organiques de diverses origines. Ceci permet d'éliminer la pollution organique tout en produisant une énergie renouvelable.



Construction des Biodigesteurs.

M. Siméoni Noussithé Koueta, Maire-Adjoint chargé des Relations Internationales en visite de chantier à Agnam.

1 : Biodigesteurs en cours d'utilisation. 2 : Excréments d'animaux qui vont être transformés par le biodigesteur.

TRI SÉLECTIF

Le Sénégal et la commune d'Agnam sont actuellement confrontés à la prolifération à l'air libre de tous les déchets produits par les hommes, leurs activités et leurs animaux. Il n'existe, pour le moment, dans le département de Matam, aucune organisation satisfaisante concernant la collecte et le tri des déchets. Notre partenaire sur place « Le Partenariat » a réalisé une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un système de Tri Sélectif. La prochaine étape verra le démarrage de la mise en place d'un système de collecte, de valorisation et de stockage des déchets. C'est le prochain projet entre la ville d'Hérouville Saint-Clair et la commune d'Agnam.

PARTENAIRES DU PROJET

